

1a

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION

**Conventions emportant recettes
Convention de financement COJOP**

Vu l'article 17-10° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre du 11 mars 2022 relative aux seuils au-delà desquels les contrats et marchés publics doivent être présentés pour approbation au conseil d'administration ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la convention de financement avec le COJOP et en autorise la signature par la Présidente-directrice de l'Établissement public du musée du Louvre.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration